

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : GRAME - UDD

Question 1 **Référence : SCGM-3, doc.1**

Préambule : «Ce système de gestion (environnementale) est basé sur la politique environnementale de l'entreprise, qui a été révisée récemment.»

Question : Pouvez-vous nous fournir une copie de la version révisée de votre politique environnementale ?

Réponse

Politique environnementale

Société en commandite Gaz Métropolitain s'engage à faire preuve de leadership, de rigueur et de détermination dans la poursuite de ses actions environnementales tant dans son exploitation qu'auprès de sa clientèle, et ce, dans une perspective de contribution optimale au mieux-être du milieu.

À cette fin, la Société entend déployer les moyens nécessaires pour qu'au-delà du respect des règlements environnementaux applicables, elle améliore sa performance de façon continue aux plans des différents aspects de prévention de la pollution reliés à ses activités, de l'efficacité énergétique et du déplacement des énergies plus polluantes.

La Société s'engage à :

Conformité légale et prévention de la pollution

- assurer le respect des règlements environnementaux et favoriser le dépassement de ceux-ci, dans le cadre de la gestion de l'ensemble de ses activités gazières et dans ses pratiques d'affaires ;
- favoriser la réduction des déchets, le recyclage des matières admissibles, ainsi que le suivi continu des matières dangereuses.

Gestion interne

- maintenir un comité environnemental interne représentatif chargé du suivi des activités et de recommander les ajustements requis ;
- offrir des programmes de sensibilisation et de formation en matière d'environnement à son personnel ;
- garder à jour des procédures internes dictant les actions appropriées en matière environnementale ;
- garder à jour un programme de prévention d'incident et un plan d'intervention d'urgence ;
- se doter d'outils permettant de mesurer ses performances environnementales ;
- effectuer périodiquement une vérification de la conformité de ses activités en fonction de sa politique et faire rapport aux instances appropriées.

Efficacité énergétique et déplacement d'énergies plus polluantes

- encourager et contribuer à la recherche visant à enrichir les connaissances sur le gaz naturel, les applications et ses impacts environnementaux ;
- favoriser le développement et l'utilisation de technologies à efficacité énergétique optimale ;
- mettre au point des équipements à gaz naturel permettant la réduction, voire l'élimination, de contaminants nocifs à l'environnement ;
- communiquer aux consommateurs toute l'information requise sur le gaz naturel, ses caractéristiques, les équipements et les programmes incitatifs permettant son utilisation efficace ;
- promouvoir le gaz naturel comme carburant alternatif dans le domaine des transports et maximiser son utilisation dans la flotte de la Société.

Collaboration avec le milieu

- privilégier l'approvisionnement en biens et services auprès des fournisseurs ayant des pratiques environnementales compatibles aux siennes ;
- participer aux activités d'organismes voués au développement de l'industrie du gaz naturel et à la protection de l'environnement ;
- supporter les engagements nationaux relatifs aux émissions de gaz à effet de serre par l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action volontaire révisé périodiquement.